



Le général baron MOUTON-DUVERNET

- **Catégorie:** Histoire militaire de la région lyonnaise
 - **Auteur:** Claude GIRARD
-

LE FUSILLÉ DE LYON

Avant tout il était soldat, il était Français et désirait servir son pays, quelle que soit la couleur de la cocarde.

(Raymond Limousin)

Il y avait à Lyon le long du fort Montluc dans le 3^e arrondissement une petite rue rarement empruntée par les passants, elle abritait le tribunal militaire. C'est Edouard Herriot, maire de Lyon (1905 à 1957) qui lui avait fait donner le nom du général Mouton-Duvernet. Complètement rénovée, cette rue fut agrandie et inaugurée de nouveau le 11 janvier 2008 par le sénateur-maire de Lyon Gérard Collomb qui lui laissa heureusement le nom de ce général d'Empire certainement oublié des Lyonnais.



Nouvelle rue général Mouton-Duvernet Fort de Montluc (Hôtel de police)

Qui était Mouton-Duvernet ?

Régis Barthélemy Mouton-Duvernet naquit le 3 mars 1770 au Puy. Il était le fils d'un marchand de dentelle. Montrant peu de goût pour les études, mais ayant un fort penchant pour les voyages et la vie d'aventures, il quitta l'Auvergne et s'enrôla au régiment de la Guadeloupe en garnison à Pointe-à-Pitre et à Tobago (une des petites Antilles). En février 1790 son régiment se mutina après avoir chassé ses officiers et rejoignit le Havre sur des navires de commerce.

[1] Par punition, les militaires de ce régiment dont les engagements allaient se terminer furent congédiés. C'était le cas de Mouton-Duvernet qui revint au Puy en avril 1791. Mais en décembre, il s'enrôla au 2^e bataillon du Gard. Ainsi commença la carrière militaire de celui qui allait devenir un général d'Empire. Il servit aux guides à cheval, puis au 1^{er} bataillon des volontaires de la Haute Loire comme sergent-major. Nommé adjudant en 1793, puis capitaine 1 an après à la 75^e demi-brigade de bataille [2] sous les ordres de son compatriote Chambarlhac. Blessé grièvement à Arcole le 17 novembre 1796, il fut mis (cité) à l'ordre de l'armée pour avoir à la tête de ses hommes mis en déroute à la bataille de Fossano un régiment autrichien dont il tua le colonel. Le 19 juin 1799, étant chef de bataillon, il devint aide de camp du général Chambarlhac, commandant une brigade à Paris.

Il se peut qu'à cette époque il ait participé à des opérations contre les chouans en Vendée (ce qui l'aurait desservi lors de son procès). Il fut présent aux batailles d'Austerlitz et de Iéna. Promu colonel en 1807, il prit le commandement du 63^e régiment d'infanterie de ligne et fit partie du corps d'armée du maréchal Victor avec lequel il passa en Espagne où il commanda le 1^{er} régiment de conscrits chasseurs dont il resta à la tête même lorsqu'il fut nommé général de brigade le 21 juillet 1811. Il quitta l'Espagne à la fin de 1812.



*Soldats de la république en
1793*



*Régiments de conscrits de la
Jeune Garde*



Le maréchal Victor

Général sous l'Empire et la Restauration

De retour en France, après avoir commandé la 2e brigade de la 2e division de la jeune garde impériale, il fut nommé général de division le 4 août 1813. Ayant su conquérir l'estime de Napoléon celui-ci lui décerna le titre de baron et l'appela au commandement de la 4e division du 14e corps de Vandamme dans la Grande Armée. Malheureusement lors de la capitulation de Dresde [3] le 11 novembre 1813, il fut fait prisonnier par les Autrichiens et interné en Hongrie à Sthulwey-Senburg. Ce n'est qu'en mai 1814 qu'il fut libéré et put rentrer en France. Désirant continuer sa carrière et obtenir l'activité de service qu'il n'avait plus, il écrivit au ministre de la guerre du roi Louis XVIII puis au roi lui-même en disant qu'il se ralliait sans réserve à la royauté légitime. Enfin le 4 août dans une lettre au duc de Berry il demandait la confirmation de son titre de baron et sollicitait la Croix de Chevalier de Saint-Louis.

Il est à peu près certain que le général Mouton-Duvernet se rallia à Louis XVIII sans arrière pensée, car son caractère le poussait à obéir au détenteur de l'autorité, quel qu'il soit, telle était sa conception de la politique renforcée par plus de vingt années de discipline militaire. C'est dans les derniers jours de 1814 qu'il reçut la croix de Saint-Louis et le 15 janvier 1815, il était nommé au commandement de la 2e subdivision de la 7e division militaire dont le siège était à Valence. Il entreprit alors d'organiser les différents services et de raffermir la discipline par des inspections.



De Napoléon Ier



à Louis XVIII



*Arrivée de Napoléon aux
Tuileries le 20 mars 1815*

C'est au cours de l'une d'elles qu'il apprit le débarquement de Napoléon à Golfe Juan. Convoqué par le commandant de la 7e division il se rendit à Grenoble où il fut chargé d'organiser à Gap la résistance, mais devant l'avance de Napoléon, il retourna à Valence où il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se mettre aux ordres du comte d'Artois qui devait arriver à Lyon. Mouton-Duvernet décida alors de s'y rendre et c'est en arrivant à la Guillotière qu'il se trouva au milieu d'une foule qui attendait l'empereur dans l'enthousiasme.

Reconnu, il fut hissé sur un cheval sous les vivats de la foule et avec d'autres officiers rejoignant Napoléon, il l'accompagna dans Lyon jusqu'à l'évêché. Le 11 mars, Napoléon ayant reçu à Lyon les généraux et fonctionnaires présents, Mouton-Duvernet accepta de l'Empereur une mission de courte durée à Grenoble, puis il lança des proclamations appelant les populations à reconnaître l'autorité impériale, après avoir parcouru la Drôme, l'Isère et les Hautes-Alpes il revint à Paris.

Cependant le duc d'Angoulême marchant sur Lyon avec les gardes nationaux de la Provence et des volontaires royaux inquiétait l'Empereur. Devant le manque d'autorité du gouverneur et du préfet, Napoléon envoya Mouton-Duvernet à Lyon pour rétablir l'ordre, ce qui fut fait à partir du 24 mars et le 4 avril il était nommé officiellement gouverneur de la ville. Mais le 14 il reçut l'ordre de se rendre en Provence et dans la Haute-Loire pour y rétablir le calme. Le 6 juin, il était de retour à Lyon où les passions refaisant surface, la fermeté s'avérait nécessaire. Le 14 juin Lyon fut déclaré en état de siège et le 19, ayant été nommé par le département de la Haute-Loire.

Député à la Chambre des représentants, Mouton-Duvernet partit pour Paris laissant le commandement de Lyon au général Delaunoy.

Devant le désastre de Waterloo, il fit partie de ceux qui repoussaient toute idée d'une 2e Restauration et souhaitaient l'avènement de Napoléon II. Mais les alliés étaient aux

portes de Paris et la Province s'agitant, Mouton-Duvernet renvoyé à Lyon reprit possession de son gouvernement le 7 juillet.

Son arrestation

Le patriotisme des Lyonnais avait fait merveille pour défendre la ville contre les Autrichiens du feld-maréchal Bubna que l'armée des Alpes commandée par le maréchal Suchet n'avait pu arrêter. Le 10 juillet cette armée était à Montluel au nord-est de Lyon. L'abdication de Napoléon et le retour de Louis XVIII firent que Suchet ne défendit pas Lyon avec ses 16.000 hommes et signa avec le représentant des Autrichiens une convention aux termes de laquelle l'armée des Alpes devait se retirer sans être inquiétée et la ville occupée par les Autrichiens sous condition d'y assurer l'ordre concurremment avec la garde nationale. Mouton-Duvernet se rallia entièrement à cette convention et il écrivit une lettre au ministre de la Guerre qu'il termina par ces mots : « J'appartiens à mon pays et je serai toujours soumis à ses lois. » [4]

Le 13 juillet 1815, des affiches officielles annoncèrent aux Lyonnais un armistice et la remise des ouvrages défensifs aux mains des Autrichiens. C'est alors que place Bellecour apparurent deux cavaliers autrichiens, commissaires de l'armistice, qui se rendaient au quartier général du maréchal Suchet. La foule en colère les désarçonna et les entraîna vers le pont de la Guillotière au cri de « au Rhône ». L'arrivée du général Mouton-Duvernet avec un piquet de la garde nationale leur sauva la vie. Mais la révolte contre Suchet et la noblesse lyonnaise continuant, l'ordre fut donné le 15 juillet de disperser les troupes, ce que fit Mouton-Duvernet.

Le 17, il recevait le feld-maréchal autrichien comte de Bubna venu prendre possession de la ville.

Des troubles extrêmement graves ayant éclaté à Montbrison, il partit pour cette petite ville située dans la Loire à l'ouest de Lyon où il réussit à rétablir l'ordre et logea chez le comte de Meaux. Ayant repris la cocarde blanche, il s'attarda chez le comte. C'est là qu'il eut connaissance de l'ordonnance de Proscription du 24 juillet et apprit que son nom figurait sur la liste dressée par Fouché, il devait être déféré devant un conseil de guerre comme coupable d'avoir aidé Napoléon dans sa marche sur Paris et accepté de lui des fonctions publiques. Craignant la colère des partisans royalistes et pour préparer sa défense, il désira se cacher et le comte de Meaux lui offrit de rester dans sa maison. La tête du général avait été mise à prix pour 30.000 francs et une perquisition ayant eu lieu sans qu'il soit découvert, il décida de quitter Montbrison et se réfugia chez un berger dans la campagne forézienne. Il revint à Montbrison fin février 1816 et le 14 mars se constitua prisonnier auprès du préfet de la Loire. Le 23, il arrivait à Lyon sous escorte et était écroué à la prison dite de Roanne [5]



Le maréchal Suchet, duc d'Albuféra

Le général Clarke, duc de Feltre

L'acharnement du ministre de la guerre

Malheureusement pour lui, le général Mouton-Duvernet n'allait avoir affaire qu'à des autorités militaires « aux ordres » ayant peut-être un esprit de vengeance ou de jalousie. Il avait choisi pour défenseurs deux avocats éminents du barreau de Lyon. La procédure à peine commencée, le maréchal Clarke duc de Feltre [6], ministre de la guerre, pressa avec une insistance toute particulière l'ouverture du conseil de guerre. On peut se demander si cet acharnement n'était pas une vengeance personnelle de l'ancien maréchal d'Empire ou bien l'occasion d'accabler un général « de terrain » dont la renommée pouvait encore lui porter ombrage, lui qui avait surtout été un général « administratif ».

Les débats du conseil de guerre s'ouvrirent le 15 juillet 1816 au palais de la Cour royale. Après lecture de l'acte d'accusation pour crime de trahison envers le roi, ce fut l'audition des témoins qui rendirent justice aux bonnes intentions de Mouton-Duvernet en reconnaissant son humanité, sa bonté et son dévouement, mais rien ne put combattre le chef d'accusation. Plusieurs personnes déclarèrent qu'elles devaient la vie à l'accusé.

Le 17, le général d'Armagnac, désigné comme président de ce conseil par le ministre de la guerre, donna l'ordre d'introduire l'accusé dont les arguments de défense furent assez faibles. Puis le commandant de gendarmerie Saint-Paulet prononça son réquisitoire en concluant à la culpabilité pour crime de trahison envers le roi. Après la plaidoirie des deux avocats de la défense, Mouton-Duvernet fut reconduit à la prison et le conseil de guerre entra en délibération. Le général d'Armagnac donna lecture de l'arrêt qui condamnait à l'unanimité le général Mouton-Duvernet à la peine de mort conformément à l'article 87 du code pénal et sa radiation de l'ordre de la Légion d'Honneur.

Le commandant Saint-Paulet se rendit à la prison de Roanne à côté du palais de la Cour royale et donna lecture de la sentence à Mouton-Duvernet qui resta impassible et annonça son intention de se pourvoir en révision. Le comte Roger de Damas,

gouverneur de Lyon, écrit au ministre de la guerre en lui faisant part de son intention d'en appeler à la clémence du roi, mais le duc de Feltre interdit l'envoi de tout recours en grâce sous prétexte que les jugements étaient soumis à la révision, en outre il parlait déjà d'exécution et pressait le conseil de révision de statuer.



Le palais de justice où étaient situés la prison de Roanne et le palais de la cour Royale

Vers le peloton d'exécution

Le maréchal Mortier [7] avait demandé au roi de faire grâce, mais sans résultat. Le 25 juillet, Madame Mouton-Duvernet ayant quitté Lyon se rendit aux Tuileries où le comte d'Artois et le duc de Berry la repoussèrent. A l'arrivée du roi, elle se jeta à ses genoux et implora sa clémence, Louis XVIII lui déclara : « Je ne peux vous accorder votre demande. »

Il y avait donc un acharnement contre Mouton-Duvernet qui n'était pas plus coupable que tant d'autres généraux d'avoir trahi le roi lors des Cent jours. Mais il avait été aide de camp du général Chambarlhac qui opéra contre les derniers chouans dans le Maine et la Normandie dont faisaient partie le chevalier de Bruslart (ami du comte d'Artois) et Frotté, lequel fut exécuté sur ordre du général Chambarlhac malgré la promesse d'avoir la vie sauve. C'est pourquoi le chevalier de Bruslart vouait une haine implacable à ceux qui de près ou de loin avaient participé à la mort de son ami Frotté.



Le maréchal Mortier, duc de Trévise Le comte d'Artois, futur Charles X

Le ministre de la guerre télégraphia au gouverneur de Lyon : « Si le conseil de révision confirme le jugement de l'ex-général Mouton-Duvernet, il doit être exécuté conformément aux lois » Bien entendu le conseil de révision qui était « aux ordres » confirma le jugement. Rien ne pouvait plus le sauver. Cette décision fut annoncée au commandant la 19e division militaire en le priant de donner des ordres pour l'exécution du jugement.

La condamnation aussitôt connue souleva de violentes colères chez les Lyonnais suivies de menaces. Des affiches furent placardées sur la place des Terreaux, dont l'une représentait un porc couronné saigné par un ouvrier et portant l'inscription : « Si on tue le Mouton, nous saignerons le cochon. »

Craignant une révolte de la population, alors que les exécutions avaient lieu d'habitude à Perrache, l'ordre fut donné de procéder à l'exécution du général Mouton-Duvernet le 27 juillet à 5 heures du matin au chemin des Etroits (chemin de halage) dans une carrière sur les bords de la Saône (aujourd'hui quai des Etroits dans le prolongement de la rue de la Quarantaine).



Quai des étroits



Plan du quai, proche du pont Kitchener Marchand

Le samedi 27 juillet, dès 3 heures et demie du matin, par crainte d'une réaction des Lyonnais, un important service d'ordre à base de troupes fut mis en place pour barrer les ponts sur la Saône et former une haie sur l'itinéraire que devait suivre la voiture hippomobile transportant Mouton-Duvernet depuis la prison de Roanne jusqu'au chemin des Etroits. En outre les 6 bataillons et les 3 batteries de la garde nationale se tenaient place Bellecour, prêts à intervenir.

A 4 heures 30, le général quitta la prison accompagné du commandant de gendarmerie de Saint-Paulet et de deux prêtres de l'Eglise Saint Nizier. A l'entrée de la rue de la Quarantaine, il fut salué par un ancien soldat de la Grande Armée qui s'écria : « Adieu Mouton-Duvernet, vive l'Empereur ! » Arrivé à la carrière, lieu de l'exécution, il se plaça face au peloton formé de grenadiers de la légion du Rhône, puis les fusils étant braqués sur lui, il commanda de faire feu et s'affaissa frappé au cœur et à la tête. Son corps fut transporté immédiatement au cimetière de Loyasse où il repose encore aujourd'hui.

Même après sa mort, l'acharnement continuait, un banquet réunissant des enrégés de la Terreur Blanche se déroula succédant à une visite du lieu de l'exécution. A la fin du repas un cœur de mouton fut apporté sur la table et tous les convives le lardèrent de coups de couteau. Sa veuve se vit refuser l'autorisation de faire placer une pierre avec inscription sur la tombe de son mari et fut expulsée de Lyon avec accompagnement d'un gendarme jusqu'à Limonest. Ce ne fut qu'en 1819 que la famille Mouton-Duvernet obtint l'autorisation d'ériger un monument funèbre.

Dans son testament du 15 avril 1821, Napoléon léguait aux enfants du général Mouton-Duvernet la somme de cent mille francs et dans un codicille du 24 avril, il demandait à Eugène Napoléon de verser cinquante mille francs aux mêmes enfants. L'Empereur n'avait pas oublié.

Les Lyonnais se sont souvenus

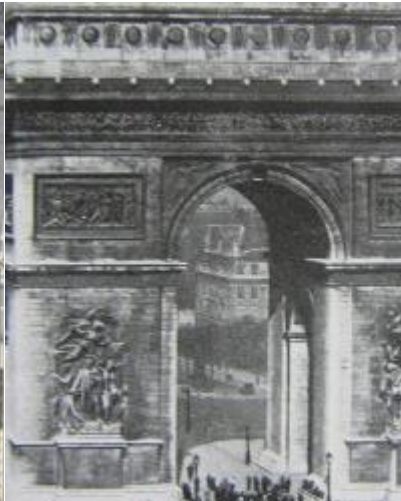
Le peuple de Lyon n'oubliait pas non plus son « général » Chaque année à la date de son exécution sa tombe était fleurie. Le 12 septembre 1830, environ 30.000 personnes dont la municipalité de Lyon et des gardes nationaux montèrent au cimetière de Loyasse pour réviser à leur manière le procès inique du « Martyr de la réaction bourbonnienne » Un drapeau tricolore fut placé solennellement sur la tombe. Un ancien compagnon d'armes de Mouton-Duvernet retraça sa carrière et salua au nom de la ville de Lyon celui qui avec une fermeté courageuse avait sauvé tant de fois la cité de l'anarchie en évitant des bains de sang. Une autre cérémonie eut lieu en 1833, puis l'oubli vint. Si Napoléon a peut-être eu sur la conscience la mort du duc d'Enghien, Louis XVIII a eu sans aucun doute celle du maréchal Ney et du général Mouton-Duvernet.

Sa tombe porte l'inscription : « Ici repose le Lieutenant-Général » [8] Baron Mouton-Duvernet, né au Puy le 3 mars 1770, mort à Lyon le 27 juillet 1816. Sa veuve. Arcole / Uclés" [9]

Un mât métallique rouillé existe encore en haut de la stèle sur lequel devait être placé un drapeau tricolore. Il serait souhaitable que les démarches faites par le Souvenir napoléonien pour remettre en état cette tombe oubliée aboutissent avec l'aide de la municipalité lyonnaise et que les Lyonnais ne se contentent pas de s'être souvenus dans le passé, mais qu'ils se souviennent aujourd'hui. Son nom est inscrit au côté ouest de l'Arc de Triomphe.



Tombe de Mouton-Duvernet



L'arc de triomphe



Médaille du souvenir

BIBLIOGRAPHIE:

Revue Forez-Auvergne-Limousin

La vie de Mouton-Duvernet par R. Limousin

Histoire de France d'Henri Martin

Le mémorial de Sainte-Hélène de Las Cases

Histoire de Napoléon par Norvins

1815. La seconde abdication de Henry Houssaye

Revue N° 474 du Souvenir napoléonien

NOTES:

[1] Dugommier né en Guadeloupe qui fut aussi général d'Empire fit partie de cette mutinerie.

[2] Les demi-brigades furent créées en 1794 pour remplacer les régiments. Elles permettaient l'amalgame de deux bataillons de volontaires et d'un bataillon de militaires professionnels

[3] Le maréchal Gouvion Saint-Cyr s'était laissé enfermer dans Dresde avec ses 32.000 hommes, mais n'ayant pas les moyens voulus pour soutenir un siège, il capitula après

un accord conclu avec le général autrichien Klénau qui permettait au corps d'armée de rentrer en France. Cet accord fut violé par les souverains alliés, lorsque le maréchal Saint-Cyr et son armée quittèrent Dresde, cette dernière fut désarmée et les soldats français fait prisonniers dont le général Mouton-Duvernet.

[4] Dans une proclamation en date du 17 juillet 1815, le maréchal Davout avait déclaré : « Un soldat sert toujours son pays, quel que soit le gouvernement qu'on ait. L'armée ne peut être délibérante. »

[5] La prison de Roanne avait été construite à Lyon sur l'ancien hôtel de Roanne. Avec le palais de la Cour royale, elle était située sur l'espace tenu par le Palais de Justice actuel.

[6] Le maréchal Clarke a été aussi gouverneur de Berlin en 1807, puis ministre de la guerre sous Napoléon. Il institua en 1815 après l'avènement de Louis XVIII les fameuses cours prévôtales qui étaient des tribunaux exceptionnels jugeant sans appel, ils furent supprimés en 1817

[7] Nommé membre du conseil de guerre chargé de juger le maréchal Ney, le maréchal Mortier refusa de siéger en se déclarant incompétent. Il fut élu en 1816 membre de la chambre des députés par le département du Nord. Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur, il devint ministre de la guerre en 1834 et fut tué dans l'attentat contre le roi Louis-Philippe en 1835

[8] Le grade de Lieutenant-Général correspondait au début de la Révolution et sous les deux Restaurations au grade de Général de division.

[9] (Arcole (Italie) du 15 au 17 novembre 1796 et Uclés (Espagne) le 13 janvier 1809, deux batailles auxquelles participa Mouton-Duvernet, l'une comme capitaine et l'autre comme colonel.